

Protocole sanitaire – Centre sportif du Cégep de Sorel-Tracy

Ce document inspiré du Guide de normes sanitaires en milieu de travail pour le secteur des activités intérieures et extérieures de sport, de loisir et de plein air – COVID-19

© Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, 2020

Les mesures de prévention qui peuvent être appliquées reposent sur les principes de l'exclusion des personnes symptomatiques des lieux, de distanciation physique, de l'hygiène des mains, du port du masque, de l'étiquette respiratoire ainsi que du maintien de mesures d'hygiène avec les outils, les équipements et les surfaces fréquemment touchés.



Exclusion des personnes symptomatiques

- Les participants sont informés de leur obligation de reporter leurs activités de sport et de loisir s'ils présentent des symptômes ;
- Des mesures sont mises en place pour guider et informer les participants :

| | |
|--|---|
| Activités Rebelles | <input type="checkbox"/> Avant d'intégrer l'équipe, l'étudiant-athlète doit signer le formulaire de reconnaissance de risque (voir l'annexe 1). <input type="checkbox"/> Information diffusée lors de l'inscription. <input type="checkbox"/> Tenu d'un registre des présences par les entraîneurs et disponibles sur demande de la responsable des sports. |
| Kino Gym-Atout Et Activités dirigées du Centre sportif | <input type="checkbox"/> Affichage à l'entrée <input type="checkbox"/> Information diffusée lors de l'inscription <input type="checkbox"/> Tenu d'un registre des présences |
| Location de groupe | <input type="checkbox"/> Affichage à l'entrée <input type="checkbox"/> Responsabilité du locataire d'informer les participants et de maintenir un registre à fournir sur demande <input type="checkbox"/> Faire signer le formulaire de reconnaissance de risques |
| Usager du gymnase libre | <input type="checkbox"/> Affichage à l'entrée <input type="checkbox"/> Information diffusée lors du paiement <input type="checkbox"/> Signer le registre et la reconnaissance de risques au comptoir d'accueil |

- **Si un participant commence à ressentir des symptômes** sur les lieux de l'activité, cette personne doit, immédiatement se retirer de l'activité, informer la personne responsable de l'activité, quitter les lieux et contacter le 1 877 644-4545.
- Une fois que le participant présentant des symptômes a quitté les lieux, interdire l'accès à ces lieux en attendant que la personne en charge de la désinfection s'assure de désinfecter la pièce, les surfaces et les objets touchés par le participant, s'il y a lieu.

- Le participant ayant eu des symptômes ne peut se présenter à une activité, tant que le résultat négatif au test de la COVID-19 n'est pas présenté au responsable de l'activité ou moins 10 jours après la dernière manifestation des symptômes de rhume ou de grippe.
- Le participant qui reçoit un résultat positif à la COVID-19 peu de temps après avoir fréquenté les milieux de pratique d'activités de sport et de loisir doit en aviser les responsables. Il doit respecter les conditions d'isolement et pourra retourner à ces activités sportives au moins 10 jours après la dernière manifestation des symptômes de rhume ou de grippe.



Distanciation physique

- Dans la mesure du possible, une distance minimale de 2 mètres entre les personnes doit être gardée dans les lieux d'entraînements, de l'arrivée à la sortie ;
- Cette distance doit également être maintenue pendant les pauses, lors des déplacements et dans les vestiaires;
- Les participants doivent toujours tenir leur droite lors des déplacements;
- L'organisation des lieux et la planification des différentes activités ont été revues pour respecter, dans la mesure du possible, la distanciation physique de 2 mètres entre les participants ;
- Pour limiter les contacts entre les groupes, une période de 15 minutes entre chaque activité est prévue pour permettre la sortie du groupe et la désinfection des lieux. L'entrée du prochain groupe doit se faire une fois la désinfection terminée;
- Aucun accompagnateur ou spectateur n'est admis dans les locaux d'activité. Seul un accompagnateur est admis dans les estrades pour les enfants de 11 ans et moins;
- Autres adaptations selon le lieu et le type d'activité :

| | |
|----------------------|---|
| Activités de gymnase | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> L'usage du vestiaire et des douches est non recommandé. <input type="checkbox"/> Aucun participant ne peut entrer dans le lieu d'entraînement avant l'heure de son activité, donc l'arrivée doit se faire le plus près possible de l'heure du début de l'activité. <input type="checkbox"/> Les participants doivent quitter immédiatement après la fin de l'activité. <input type="checkbox"/> L'usager doit, dans la mesure du possible, arriver préalablement vêtu de TOUS ses équipements, à l'exception des souliers d'intérieur. <p><i>Gymnase Maurice-Martel :</i> Les participants doivent déposer leurs effets personnels réduits au maximum (souliers d'extérieur, manteau, sac, etc.) sur les estrades de la mezzanine en respectant une distance de 2 mètres et le sens de la circulation. (Entrée : côté salle d'entraînement, Sortie : côté mur d'escalade) Les effets personnels nécessaires à l'activité (bouteille d'eau et serviette) peuvent ensuite être déposés sur les bancs du gymnase en respectant une distance de 2 mètres.</p> <p><i>Gymnase Desjardins :</i> Les participants doivent déposer tous leurs effets personnels réduits au maximum (souliers d'extérieur, manteau, sac, serviette, bouteille d'eau, etc.) sur les bancs en respectant une distance de 2 mètres.</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> À l'arrivée et au départ, la personne responsable de l'activité ouvre les deux portes d'accès au gymnase pour faciliter la circulation et éviter les contacts rapprochés. |
|----------------------|---|

| | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Chacun des participants doit avoir sa propre gourde. Seules les pipettes d'eau pour remplir les gourdes sont accessibles. <input type="checkbox"/> Les poignées de main, les accolades, les célébrations et tout autre contact physique doivent être évités. <input type="checkbox"/> Les responsables de l'activité disposeront d'un masque de procédure et d'une visière pour les situations nécessitant d'être à moins de 2 mètres d'une autre personne et en l'absence de barrières physiques. <input type="checkbox"/> Soins en cas d'urgence : avant toute intervention, l'intervenant doit s'assurer de porter le masque de procédure et la visière, puis de laver ses mains (si le secouriste doit porter des gants, celui-ci doit se laver les mains avant de les installer et dès qu'il les a retirés). Les procédures d'urgence habituelles doivent être appliquées, notamment de contacter l'agent de sécurité #2323. <p style="text-align: center;">https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2996-premiers-soins-milieu-travail-covid19.pdf</p> |
|--|--|



Hygiène des mains

- Les participants à l'activité doivent se laver les mains :
 - à l'entrée et à la sortie du lieu d'entraînement ;
 - avant le montage et le démontage de chaque équipement sportif ;
 - le plus souvent possible pendant l'activité, par exemple à chaque pause d'eau ;
 - à la location ou à l'emprunt d'équipements et d'articles de sport (ex. : ballon, bâton, raquette, etc.) ;
 - avant de se toucher le visage (yeux, nez, bouche) ;
 - après avoir toussé, éternué ou s'être mouché ;
 - après avoir manipulé quelque chose de fréquemment touché.
- Une station de nettoyage est installée à l'entrée de chaque gymnase : solution hydroalcoolique, papier brun et poubelle. Pour protéger les planchers de gymnase, le nettoyage et la désinfection doivent se faire à l'extérieur du gymnase.
- L'organisation des activités doit prévoir d'éviter, dans la mesure du possible, le partage des objets. Si ce n'est pas possible, prévoir une fréquence plus importante du lavage des mains pendant l'activité.



Port du masque OBLIGATOIRE

- Le port du couvre-visage est obligatoire pour toute personne âgée de 10 ans et plus dans les lieux intérieurs où sont offertes des activités physiques et sportives.
- Le port du couvre-visage doit être porté en tout temps (à l'arrivée, dans les déplacements, dans le gymnase, dans le vestiaire, etc, à l'exception des moments suivants :
 - Lors de l'activité physique et sportive;
 - Lorsque la personne est assise sur un banc de joueurs en attente d'une substitution et que la distanciation physique minimale de 2 mètres est respectée;
 - Lorsque la personne est assise à titre de spectateur (notamment dans des gradins) et que la distanciation physique minimale de 2 mètres est respectée.

- Il est toutefois fortement recommandé de porter un couvre-visage lors des activités de faible intensité (ex. marche) dans les espaces publics où la distanciation physique ne peut être maintenue.
- Il est également recommandé aux entraîneurs ou aux responsables d'activités de porter le couvre-visage s'ils ne peuvent respecter en tout temps la distanciation physique.



Étiquette respiratoire

Les participants doivent respecter l'étiquette respiratoire :

- se couvrir la bouche et le nez lorsque l'on tousse ou éternue, et à utiliser des mouchoirs ou son coude replié ;
- utiliser des mouchoirs à usage unique et jeter immédiatement à la poubelle disponibles à la station de nettoyage à l'entrée de chaque gymnase ;
- se laver les mains fréquemment ;
- ne pas se toucher la bouche ou les yeux avec les mains, qu'elles soient gantées ou non.



Nettoyage et désinfection

Étant donné que le virus responsable de la COVID-19 peut survivre sur les surfaces, l'application de mesures d'hygiène s'avère essentielle.

| | |
|----------------------|--|
| Activités de gymnase | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> L'organisation des activités doit prévoir d'éviter, dans la mesure du possible, le partage des objets. <input type="checkbox"/> Aucun partage d'effets personnels n'est autorisé. <input type="checkbox"/> Avant chaque installation d'équipement, se laver les mains. <input type="checkbox"/> Après chaque entraînement, la personne responsable du démontage doit se laver les mains, puis désinfecter les surfaces utilisées. Pour peu de matériel, utiliser le vaporisateur et le papier brun disponible à la station de nettoyage. Pour un nettoyage plus important avec de multiples surfaces, utiliser un chiffon et une chaudière remplie avec du désinfectant qui pourra être fourni sur demande par un préposé du Centre sportif, pour : <ul style="list-style-type: none"> – Bancs suédois – Bancs de la mezzanine – Ballons – Équipement utilisé (haies, élastiques, corde à danser, etc.) – Station de nettoyage – Poignées des portes utilisées – Manivelles/boutons/cadres – Tous autres objets touchés |
| Activités Rebelles | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> L'organisation des activités doit éviter, dans la mesure du possible, le partage des objets. <input type="checkbox"/> Aucun partage d'effets personnels n'est autorisé. <input type="checkbox"/> Avant chaque installation d'équipement, se laver les mains. <input type="checkbox"/> Après chaque entraînement, la personne responsable du démontage doit se laver les mains, puis désinfecter les surfaces utilisées. Pour peu de matériel, utiliser le vaporisateur et le papier brun disponible à la station de nettoyage. Pour un nettoyage plus important avec de |

| | |
|---|---|
| | <p> multiples surfaces, utiliser un chiffon et une chaudière remplie avec du désinfectant qui pourra être fourni sur demande par un préposé du Centre sportif, pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Bancs suédois – Bancs de la mezzanine – Poignées des portes utilisées – Manivelles/boutons/cadres – Tous autres objets touchés <p><input type="checkbox"/> Déposer les dossards dans le bac prévu à cet effet (poubelle orange) mis à la disposition dans le dépôt du gymnase.</p> <p><input type="checkbox"/> Déposer les ballons et équipements utilisés dans un bac identifié à cet effet disponible dans le dépôt du gymnase.</p> <p><input type="checkbox"/> L'appariteur s'assurera de la désinfection des dossards et des ballons le lendemain de l'activité, puis de ranger les ranger.</p> |
| Kino Gym- Atout | Les responsables de la désinfection sont les préposés à l'accueil du Centre sportif. |
| Location de groupe | Selon l'entente du contrat de location, les responsables de la désinfection sont les préposés à l'accueil du Centre sportif ou le locateur. |
| Activités dirigées du Centre sportif | Les responsables de la désinfection sont les préposés à l'accueil du Centre sportif. |
| Usager du gymnase libre | <p><input type="checkbox"/> Le participant s'enregistre à l'accueil et reçoit le matériel.</p> <p><input type="checkbox"/> À la fin de l'activité, le participant remet le matériel et le préposé à l'accueil du Centre sportif s'assure de la désinfection.</p> |

RECONNAISSANCE DE RISQUE COVID-19

Le nouveau coronavirus, COVID-19, a été déclaré pandémie mondiale par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le COVID-19 est extrêmement contagieux et se propagerait principalement par contact de personne à personne. Par conséquent, les autorités gouvernementales, tant locales que provinciales et fédérales, recommandent diverses mesures et interdisent divers comportements, le tout dans le but de réduire la propagation du virus.

Les Rebelles du Cégep de Sorel-Tracy, s'engagent à se conformer à toutes les exigences et recommandations de la Santé publique du Québec et autres autorités gouvernementales, et à mettre en place et adopter toutes les mesures nécessaires à cet effet. Cependant les Rebelles du Cégep de Sorel-Tracy ne peuvent garantir que vous (ou votre enfant, si le participant est mineur/ou la personne dont vous êtes le tuteur ou le responsable légal) ne serez pas infecté par le COVID-19. De plus, votre participation aux activités pourrait augmenter vos risques de contracter le COVID-19, malgré toutes les mesures en place.

En signant le présent document,

- 1) Je reconnais la nature hautement contagieuse du COVID-19 et j'assume volontairement le risque que je (ou mon enfant, si le participant est mineur/ou la personne dont je suis le tuteur ou le responsable légal) puisse être exposé ou infecté par le COVID-19 par ma (sa) participation aux activités des Rebelles du Cégep de Sorel-Tracy. L'exposition ou l'infection au COVID-19 peut notamment entraîner des blessures, des maladies ou autres affections ;
- 2) Je déclare que ma participation (ou celle de mon enfant) aux activités des Rebelles du Cégep de Sorel-Tracy est volontaire ;
- 3) Je m'engage à respecter les mesures de prévention et de contrôle des infections afin de prévenir et réduire le risque de transmission des infections et de la COVID-19.
- 4) Si moi (ou mon enfant), j'éprouve des symptômes de rhume ou de grippe après la signature de la présente déclaration, je (ou mon enfant), je m'engage à ne pas me (ou mon enfant) présenter ou participer aux activités des Rebelles du Cégep de Sorel-Tracy durant au moins 10 jours après la dernière manifestation des symptômes de rhume ou de grippe.
- 5) Je déclare que ni moi (ou mon enfant) ni personne habitant sous mon toit, n'a voyagé à l'extérieur du Canada, dans les 14 derniers jours. Si je (ou mon enfant) voyage à l'extérieur du Canada après avoir signé la présente déclaration, je (ou mon enfant) m'engage à ne pas me (ou mon enfant) présenter ou participer aux activités des Rebelles du Cégep de Sorel-Tracy durant au moins 14 jours après la date de retour de voyage, conformément aux exigences gouvernementales.

Le présent document demeurera en vigueur jusqu'à ce que les Rebelles du Cégep de Sorel-Tracy reçoivent les directives des autorités gouvernementales provinciales et de la Santé publique du Québec, à l'effet que les engagements contenus à la présente déclaration ne sont plus nécessaires.

J'AI SIGNÉ LA PRÉSENTE DÉCLARATION LIBREMENT ET EN TOUTE CONNAISSANCE DE CAUSE.

Nom du participant (lettres moulées)

Nom du parent/tuteur/responsable légal
(si le participant est mineur ou ne peut légalement
donner son accord)

Signature du participant

Signature du parent/tuteur/responsable légal

Lieu/Date : _____